

DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 29 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf mars à dix-huit heure trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA - Caroline VALLOIS.

Absents excusés :**Nombre de conseillers :**

- Afférent au CM	15
- En exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0

Procurations :

Date de convocation :

23 mars 2022

Date d'affichage :

23 mars 2022

Date de réunion :

29 mars 2022

Objet : Achat terrain cadastré AC 24 – Emplacement réservé 20 – Droit de préemption

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET

a été nommée secrétaire de séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

Vu les dispositions du Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L.210-1, L.211-1 et suivants,

Vu les dispositions du code de l'urbanisme et notamment ses articles L211-1 et suivants L213-3 et R213-1 et suivants relatifs à la délégation du droit de préemption,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 03 avril 2014 instaurant un droit de préemption urbain sur toutes les zones urbaines (zones U) et d'urbanisations futures (zones AU) de la commune de Jouy-sur-Eure,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2019 par laquelle le conseil municipal a estimé que le projet de zonage du PLUI-HD approuvé le 25 juin 2019 par le conseil communautaire qui remplace les plans locaux d'urbanisme, plans d'occupation des sols et cartes communales des communes d'Evreux Portes de Normandie, était plus cohérent,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal HD (PLUi-HD) approuvé le 17 décembre 2019 par le conseil communautaire et rendu applicable le 07 février 2020

Vu la demande de certificat d'urbanisme opérationnel déposé en mairie en date du 11 février 2022 par Geodia Conseils 867 rue de Cocherel 27000 Evreux pour la parcelle cadastrée AC 24 pour la réalisation d'un terrain à bâtir en vue de l'implantation d'une maison individuel.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

Affiché le

ID : 027-212703581-20220329-2022_DEL0002-DE

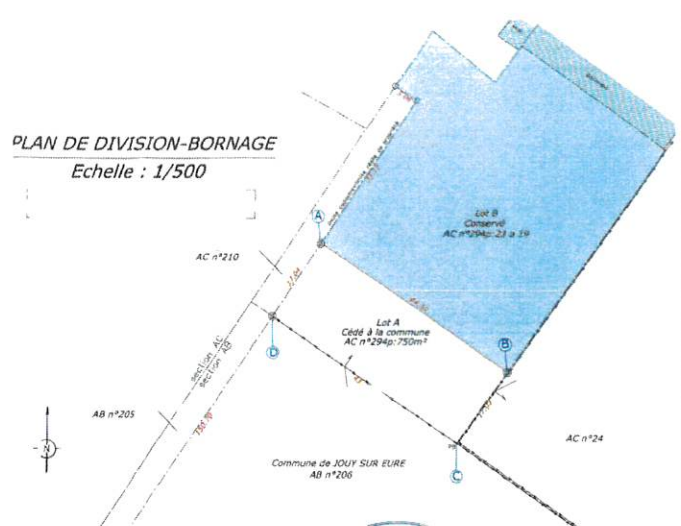
Vu l'emplacement réservé n° 20 sur cette parcelle AC 24



Considérant que la commune de Jouy-sur-Eure doit mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opération d'aménagement urbain favorisant un accroissement de la densité, une amélioration des fonctions urbaines, des conditions de dessertes, une amélioration paysagère, la réalisation d'équipements publics.

Considérant que la commune de Jouy-sur-Eure doit accroire la surface d'emprise de la zone NE de la parcelle AB 206 pour les activités de loisirs et l'utilisation de manifestations organisées par les associations de Jouy-sur-Eure

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 08 octobre 2019 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'engager son droit de préemption pour une surface de 750 m2 sur la parcelle AC 294, mitoyenne avec la parcelle cadastrée AB 206 classée en Ne.



Après la division le lot A de la parcelle AC 294 devenue propriété de la commune de Jouy-sur-Eure, porte le numéro de cadastre AC 361.

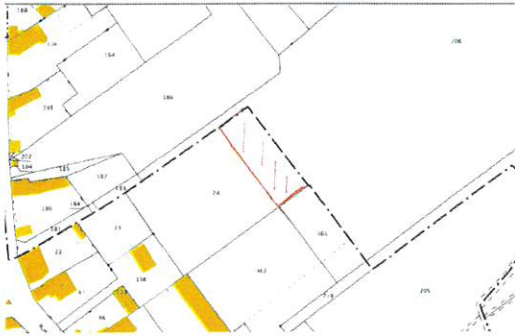
Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'entretien du 1^{er} février 2022 avec les propriétaires de la parcelle AC 24, et son entretien avec les services instructeurs ADS d'Evreux Portes de Normandie.

Monsieur le Maire précise que la superficie de la parcelle AC 24 pour la zone UAc est de 1561 m2 et pour celle de la zone Ne est de 1761 m2.

Envoyé en préfecture le 31/03/2022 Reçu en préfecture le 31/03/2022 Affiché le ID : 027-212703581-20220329-2022_DEL0002-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur une des trois solutions suivantes :

- Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle AC 24
- Le conseil municipal décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle AC 24
- Le conseil municipal décide d'exercer son droit de préemption sur une partie de la zone Ne de la parcelle AC 24. La zone à préempter doit être en alignement avec la parcelle AC 361



Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 12 / Contre : 2 / Abstention : 1

Vote à bulletin secret

- Décide d'exercer le droit de préemption sur une partie de la zone Ne de la parcelle AC 24. Cette zone à préempter devra être en alignement avec la parcelle AC 361
- Mandate Monsieur le Maire et la commission urbanisme pour se rapprocher des propriétaires de la parcelle AC 24 pour aborder les modalités afférentes à ce dossier
- Demande à Monsieur le Maire de notifier aux services instructeurs ADS d'Evreux Portes de Normandie la décision du conseil municipal en vue d'une éventuelle modification du PLUi-HD

Envoyé en préfecture le 31/03/2022

Reçu en préfecture le 31/03/2022

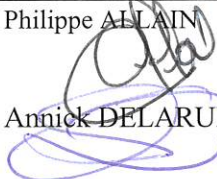

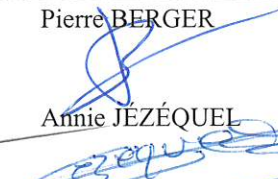

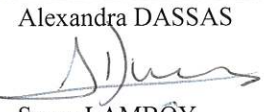

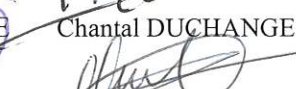






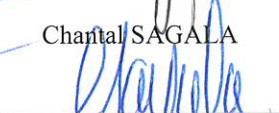

Affiché le

ID : 027-212703581-20220329-2022_DEL0002-DE

➤ Mandate Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

 Philippe ALLAIN	 Pierre BAILHACHE	 Pierre BERGER	 Joël BUCAILLE	 Alexandra DASSAS
 Annick DELARUE	 Chantal DUCHANGE	 Annie JÉZÉQUEL	 Olivier JOLY	 Serge LAMBÓY
 Hélène MOINET	 Stéphane PETROZ	 Ludovic ROBERT	 Chantal SAGALA	 Caroline VALLOIS

Maire
Philippe ALLAIN

